

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

②①

N° 81 14157

⑤④ Edicule démontable.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.³). E 04 H 1/12; E 04 B 1/343.

②② Date de dépôt..... 21 juillet 1981.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 4 du 28-1-1983.

⑦① Déposant : Société dite : G. F. ARCHITECTURE INTERIEURE SA. — FR.

⑦② Invention de : Michèle Aardewijn et James Massacrier.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Cabinet Claude Rodhain, conseils en brevet d'invention,
30, rue La Boétie, 75008 Paris.

Edicule démontable.

L'invention concerne un édicule de construction simple et démontable, pour la vente de tout produit, soit sur la voie publique, soit dans des galeries marchandes, cet édicule pouvant être im-
5 planté en tous lieux sans fondation préalable.

Les édicules de ce genre que l'on appelle souvent "kiosques" sont généralement réalisés à partir d'armatures et de panneaux fixés à demeure sur l'armature, celle-ci étant ancrée dans le sol par en-
fouissement, par exemple, de socles noyés dans du béton. Ces constructions
10 présentent l'inconvénient de nécessiter par conséquent des fondations préalables et, en outre, l'obligation de restaurer le sol après la pose de l'édifice, ce qui entraîne évidemment un coût d'implantation relative-
ment élevé eu regard au prix de l'édifice. En outre, ces constructions
sont généralement fixées à demeure et sont de surcroît indémontables, de
15 sorte qu'il est difficile, sinon impossible, de les transférer d'un en-
droit à un autre, par exemple de les exposer sur la voie publique pendant la belle saison et, au contraire, de les rentrer dans des galeries mar-
chandés pendant les saisons d'intempéries.

L'invention a pour but de remédier aux inconvé-
20 nients de telles constructions et concerne à cet effet un édicule du genre kiosque présentant la particularité d'être de construction simple, de pouvoir être démonté aisément, et surtout, de ne pas nécessiter pour son
implantation de fondation préalable, de sorte que l'édicule peut être
monté ou démonté dans une journée, pour être transféré d'un endroit à un
25 autre, sans difficulté particulière.

L'édicule selon l'invention est en fait caracté-
30 risé en ce qu'il est constitué d'une structure tubulaire formée d'élé-
ments modulaires reliés deux à deux par des entretoises pour former une
cellule fermée, chaque élément modulaire étant constitué, d'une part, de
montants reliés par des traverses, pour former avec les entretoises
l'ossature porteuse des parois de l'édifice et, d'autre part, de profilés
formant un angle avec les montants et rigidifiés par des traverses pour
constituer la charpente supportant la toiture.

Selon différentes variantes de réalisation,
35 la cellule fermée, obtenue par l'assemblage des éléments modulaires et

des entretoises, peut être circulaire, polygonale et même assymétrique, selon la longueur des entretoises, leur forme et surtout selon la position et l'orientation des éléments modulaires dans la construction. Le mode de réalisation qui sera décrit ci-après et qui est donné à titre d'exem-
 5 ple purement illustratif, se réfère à une cellule polygonale s'inscrivant dans un cercle, celle-ci étant formée d'éléments modulaires constitués de montants parallèles reliés par des traverses orthogonales et de profilés de charpente reliés également par des traverses selon une disposition trapézoïdale, les entretoises reliant ces éléments modulaires
 10 étant rectilignes.

Dans cet esprit, la cellule peut être octogonale et être constituée de quatre éléments modulaires reliés deux à deux par quatre jeux d'entretoises formées chacune de jeux de tubes ayant une longueur respectivement égale à celle des traverses des montants et à celle des profilés de charpentes des éléments modulaires si
 15 on veut réaliser un octogone régulier.

D'autres caractéristiques de l'édifice selon l'invention seront décrites ci-après en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- 20 - la Fig. 1 est une vue en élévation de l'édicule en position fermée ;
- la Fig. 2 est une vue en plan de dessus de la Fig. 1 ;
- la Fig. 3 est une vue en élévation de l'édicule en position ouverte ;
- la Fig. 4 est une vue partielle, en éclaté, illustrant l'assemblage des éléments modulaires et des entretoises ;
- 25 - la Fig. 5 est une vue en élévation de l'ossature de l'édicule après assemblage ;
- la Fig. 6 est une vue en coupe de la Fig. 5 selon la ligne B-B

Comme indiqué précédemment, le mode de réalisation ci-après décrit se réfère à une cellule de type octogonale constituée de quatre éléments modulaires reliés entre eux par quatre jeux
 30 d'entretoises. Cette cellule est essentiellement constituée d'une ossature tubulaire et d'éléments ou dalles de remplissage, destinés à former les cloisons verticales, ainsi que la toiture. Comme cela est illustré de manière plus détaillée dans la Fig. 4, l'ossature est cons-
 35 tituée quant à elle de quatre éléments modulaires (dont deux sont

seulement représentés pour la clarté du dessin), chaque élément modulaire étant constitué de portions de tubes coupées à longueur et soudées, formant les montants et les profilés de charpente de la construction. Les montants 1 sont de même longueur et sont repliés à leur extrémité basse 1_1 , en direction de l'intérieur de la cellule, de manière à être en retrait du plan vertical des cloisons (voir Fig. 1 et 3), ce qui permet aux usagers de pouvoir s'approcher plus près des comptoirs, le bout de leurs chaussures ne venant pas ainsi buter dans la base de la construction. Ces extrémités 1_1 des montants sont reliées entre elles par une première traverse soudée 2 dont les extrémités 2_1 débordent latéralement des montants 1 pour constituer des embouts de liaison avec les entretoises qui seront décrites ultérieurement.

Les montants 1 comportent par ailleurs des raccords tubulaires 3 orientés perpendiculairement au plan des montants, ces raccords étant formés de deux fourreaux 3_1-3_2 dirigés respectivement vers l'extérieur et vers l'intérieur des montants, ces deux fourreaux formant un angle entre eux qui correspond, bien entendu, à la valeur des angles de l'octogone, soit 135° . Ces raccords servent à l'assemblage d'une seconde traverse médiane 4 dont les extrémités peuvent être soit de diamètre réduit pour être introduites par simple coulissement dans les fourreaux 3_1 et 3_2 des raccords 3, soit être filetées pour être vissées à l'intérieur de raccords taraudés, le pas de vis de deux raccords contigus étant inversé de sens, de manière à ce que la traverse 4 puisse librement tourillonner à l'intérieur des raccords pour constituer une sorte de charnière à laquelle sera fixé un abattant 5 visible en Fig. 4. Cette traverse en effet comporte des pattes soudées 6 pourvues d'un orifice 7 permettant la fixation de l'abattant par des vis 8 que l'on engage dans les orifices 9 traversant l'épaisseur de l'abattant 5.

Les montants 1 comportent par ailleurs des pattes soudées 10 dont les ailes 10_1-10_2 forment, comme les fourreaux des raccords, un angle de 135° entre elles, ces pattes servant de butées à des grilles amovibles 11 également visibles en Fig. 4. Ces grilles sont formées d'un cadre 12 dont l'arête supérieure longitudinale 13 est pourvue d'un axe 14 dont les extrémités 14_1 débordent des côtés latéraux du cadre 12, de manière à pouvoir venir se loger dans des

paliers 15 en forme d'U soudés sur les montants 1 sur leurs génératrices intérieures. Les grilles 11 sont ainsi suspendues dans ces paliers 15 et servent au verrouillage des abattants 5 lors de la fermeture du kiosque. En effet, les abattants 5 peuvent occuper deux positions, soit

5 une position basse, où ils sont suspendus à la traverse 4, soit une position relevée (déplacement de 180°) où ils viennent par leur arête inférieure 5₁ en contact avec la feuillure de la grille 11, comme visible en Fig. 6. On observe en effet sur cette figure que l'arête inférieure longitudinale 16 de la grille 11 est bordée par un profilé

10 en U 17 sur lequel est soudé un profilé en forme de lame 18, celui-ci comportant au moins deux orifices 19 dans lesquels viennent se loger deux têtes 20 solidaires de l'abattant 5, ces têtes étant eux-mêmes pourvus d'un orifice radial 21 dans lequel vient se verrouiller un organe de condamnation 22 tel qu'une goupille. Dans cette Fig. 6,

15 l'abattant 5 est en position relevée et est, par conséquent, venu en butée contre l'extrémité inférieure de la grille 11, la goupille de verrouillage se situant, bien entendu, à l'intérieur de la cellule, de sorte que abattant et grille sont rendus solidaires lorsque le kiosque est en position fermée.

20 L'ouverture 23 (Fig. 4) laissée libre par le relèvement de l'abattant 5 est alors obturée par le dos 24 des meubles situés à l'intérieur de la cellule (Fig. 1). Ces meubles intérieurs sont en effet, dans l'exemple considéré, de forme trapézoïdale, tel que cela est visible en Fig. 2, de sorte que chaque meuble 25 forme par

25 juxtaposition avec les autres meubles contigus un ensemble octogonal dans lequel les meubles sont auto-verrouillés en position, eu égard à une poussée exercée de l'extérieur vers l'intérieur de la cellule. Les meubles peuvent ainsi constituer, par leur dos 24, des éléments de cloison pour obturer l'ouverture 23 découverte par le relèvement de

30 l'abattant 5. On peut parfaire le verrouillage des meubles en position en fixant dans l'ouverture centrale 26 définie par les meubles 25 un plancher de forme octogonale, de sorte que le bord avant des meubles vient en butée sur l'arête périphérique de ce plancher.

35 On passe de la position fermée à la position ouverte, c'est-à-dire de l'illustration donnée en Fig. 1 à l'illustration

donnée en Fig. 3 en procédant simplement au retrait des goupilles 22 (Fig. 6) solidarisant les abattants 5 et les grilles 11, de manière à ramener lesdits abattants 5 de la position haute qu'ils occupent en Fig. 1 à la position basse visible en Fig. 3. On procède ensuite au
5 retrait des grilles 11 qui sont simplement posées, comme indiqué précédemment, dans les paliers en U 15 et celles-ci sont rangées à plat à l'intérieur de la cellule en attendant d'être remis en place le soir, lors de la fermeture du kiosque. Le basculement des abattants 5 et le retrait des grilles 11 permet ainsi de découvrir totalement la
10 partie supérieure 27 du kiosque, celui-ci devenant alors accessible sur tout ou partie de sa périphérie depuis la hauteur du comptoir 28 à la toiture 29. On peut bien entendu substituer aux abattants et grilles des cloisons pleines obturant une ou plusieurs faces de la construction, ou encore prévoir un bloc-porte 30 permettant l'accès
15 à l'intérieur de la cellule. Ces cloisons peuvent être réalisées en verre transparent ou translucide, ou encore en verre fumé, sans exclure les cloisons en bois, en métal, en matière plastique.

Les éléments modulaires tels que décrits ci-dessus sont constitués non seulement des montants 1 et de leurs traverses
20 2 et 4, mais également de profilés de charpente 31 qui, dans le mode de réalisation dont il s'agit, convergent vers le centre de la cellule, ceux-ci étant réunis à leur extrémité extérieure par une traverse 32 et à leur extrémité intérieure par une traverse 33, de sorte que le quadrilatère ainsi formé s'apparente à un trapèze. Ces éléments tubulaires trapézoïdaux
25 sont soudés en bout des extrémités supérieures des montants 1 et forment bien entendu un angle déterminé par rapport au plan vertical de ces montants, cet angle étant fonction de la pente que l'on entend donner au toit. Les profilés de charpente 31 comportent des pattes soudées 34 dont les ailes situées de part et d'autre des profilés serviront à la fixation
30 des éléments de toiture 35 qui peuvent être réalisés en bois, en verre, en matière plastique, en tôle en grillage ou autre.

Les éléments modulaires ainsi formés sont assemblés deux à deux par des entretoises au nombre de quatre et ayant des longueurs différentes. La première entretoise 36, la plus courte, sert à
35 relier deux à deux les traverses 33 des éléments de charpente, les extré-

mités 36₁ de cette entretoise pouvant être filetées ou encore comporter, comme dans l'exemple de réalisation dont il s'agit, des orifices 37 destinés à recevoir des goupilles traversant les extrémités débordantes des traverses 33. La seconde traverse 38, la plus longue, comporte elle aussi des extrémités 38₁ en forme d'embout venant se loger à l'intérieur des extrémités des traverses de toit 32, l'ensemble étant rendu solidaire par des goupilles 39.

La troisième traverse 40 est constituée, quant à elle, d'un axe 40 sur lequel est emmanchée la traverse tubulaire 40, formant articulation, celle-ci ayant une longueur légèrement inférieure à l'axe 40, de manière que les deux extrémités de cette axe qui comportent des orifices de verrouillage 41 débordent de la traverse 40₁ et viennent ainsi se loger dans les raccords 3, comme indiqué plus haut. La quatrième traverse 42 est d'une longueur inférieure à la traverse tubulaire 40₁ et vient, quant à elle, se loger par ses extrémités 42₁ dans les parties débordantes 2₁ des traverses 2, l'ensemble étant verrouillé là encore par des goupilles 43.

Ainsi, et dans l'exemple illustré, la cellule octogonale est formée de quatre éléments modulaires identiques assemblés deux à deux par quatre jeux d'entretoises 36, 38, 40, 42, pour constituer la cellule fermée telle que visible en Fig. 2.

Les éléments de toiture 35 qui sont fixés sur les profilés de charpente 31 comportent des orifices 44 traversés par des vis 45 venant elles-mêmes traverser les pattes 34 soudées sur les profilés de charpente 31, ces vis étant verrouillées par des écrous 46. S'agissant d'un édicule destiné à être posé sur la voie publique, on insérera entre les bords longitudinaux des plaques 35 des joints d'étanchéité évitant la pénétration de l'eau à l'intérieur de la construction. Bien entendu, la partie centrale 26 illustrée en Fig. 2 est obturée par un élément de toiture de forme octogonale, de manière à ce que l'édifice soit totalement couvert.

On peut bien entendu, à partir des éléments modulaires décrits précédemment, réaliser des constructions de formes les plus variées en utilisant notamment des traversés de longueur inférieure, ou au contraire plus importante, que la largeur des éléments

modulaires, ce qui donnerait naissance à des polygones irréguliers. On peut également utiliser des éléments modulaires en forme de secteur dont les traverses 2, 4 et 32 sont cintrées selon un rayon de courbure correspondant au diamètre de la cellule à définir, les entretoises 36, 5 38,40 et 42 étant cintrées suivant ce même rayon de courbure. On peut encore, à la manière d'un mécano, inverser les éléments modulaires de position, de manière à ce que l'on définisse par leur assemblage avec les entretoises des formes assymétriques et sinusoïdales.

- Les tubes à partir desquels sont réalisés les
- 10 éléments modulaires ou les entretoises peuvent être en acier inoxydable, en aluminium brossé ou encore en tout autre matériau appelé à être peint, en vue d'obtenir des constructions esthétiques et reconnaissables. Ce type de constructions modulaires à assemblage rapide et à pose instantanée, sans fondation préalable, est économique et avantageux en ce sens
- 15 qu'elles peuvent être implantées en tout lieu, pour la vente de tout produit, qu'il s'agisse d'articles vestimentaires, de produits alimentaires, de journaux, fleurs, oiseaux, etc.

REVENDEICATIONS

1. Edicule de construction simple et démontable pouvant être implanté en tous lieux sans fondation préalable, caractérisé en ce qu'il est constitué d'une structure tubulaire formée d'éléments modulaires reliés deux à deux par des entretoises (36-38-40-42) pour former une cellule fermée, chaque élément modulaire étant constitué, d'une part, de montants (1) reliés par des traverses (2-4) pour former avec les entretoises l'ossature porteuse des parois de l'édifice et, d'autre part, de profilés (31) formant un angle avec le plan vertical des montants (1), et rigidifiés par des traverses (32-33) pour constituer la charpente supportant la toiture.

2. Edicule selon la revendication 1, caractérisé en ce que la cellule fermée obtenue par l'assemblage des éléments modulaires et des entretoises est circulaire.

3. Edicule selon la revendication 1, caractérisé en ce que la cellule est polygonale.

4. Edicule selon la revendication 2, caractérisé en ce que les éléments modulaires sont en forme de secteur et les entretoises sont de type cintré pour que l'ensemble réalisé par l'assemblage de ces éléments et entretoises soit circulaire.

5. Edicule selon la revendication 3, caractérisé en ce que la cellule polygonale s'inscrit dans un cercle et est formée d'éléments modulaires constitués de montants parallèles (1) reliés par des traverses orthogonales (2-4) et de profilés de charpente (31) reliés également par des traverses (32-33) selon une disposition trapézoïdale, les entretoises reliant ces éléments étant rectilignes.

6. Edicule selon la revendication 5, caractérisé en ce que la cellule est octogonale et est constituée de quatre éléments modulaires reliés deux à deux par quatre jeux d'entretoises (36-38-40-42) formées chacune de jeux de tubes ayant une longueur respectivement égale à celle des traverses (2-4) des montants (1) et à celles (32) des profilés de charpente (31) des éléments modulaires, pour réaliser un octogone régulier.

7. Edicule selon la revendication 6, caractérisé en ce que les entretoises (36-38-40-42) sont de longueur différente de celle des traverses (32-33-2-4) pour réaliser un octogone régulier.

5 8. Edicule selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que les éléments modulaires et les entretoises sont réalisés à partir de tubes, en acier, en acier inoxydable, en aluminium.

9. Edicule selon la revendication 8, caractérisé en ce que chaque élément modulaire est constitué de deux montants
10 (1) repliés à leur base (1_1) vers l'intérieur de la cellule, les extrémités inférieures de ces montants étant reliées par une première traverse tubulaire soudée (2), débordant de chaque côté des montants (1), ces derniers comportant en au moins un point de leur longueur un raccord tubulaire orthogonal (3) formé de deux fourreaux (3_1-3_2) dirigés l'un vers
15 l'intérieur des montants (1), et l'autre vers l'extérieur, pour être accouplés respectivement, d'une part, à une seconde traverse médiane (4) et, d'autre part, aux entretoises tubulaires (40), les profilés de charpente (3) de chaque élément modulaire convergeant vers le centre de la cellule, mais étant soudés à leurs extrémités extérieures à une traverse
20 de bordure (32) et à leurs extrémités intérieures à une traverse faîtière (33).

10. Edicule selon la revendication 9, caractérisé en ce que les montants (1) et les profilés de charpente (31) comportent des pattes soudées (10-34), perforées, pour la fixation des
25 éléments de cloison et de toiture.

11. Edicule selon la revendication 9, caractérisée en ce que les secondes traverses médianes (4) des éléments modulaires sont montées tourillonnantes dans les raccords tubulaires (3) et comportent des pattes perforées (6) servant à la fixation d'abattants
30 (5), ces traverses jouant le rôle de charnières.

12. Edicule selon l'une quelconque des revendications de 1 à 11, caractérisé en ce que les entretoises (36-38-40-42) sont formées d'éléments tubulaires dont les extrémités sont prolongées par des embouts s'emboîtant dans les traverses (2-32-33) ou raccords (3)
35 des éléments modulaires, des organes de fixation assurant la stabilité de l'assemblage.

13. Edicule selon la revendication 12, caractérisé en ce que les embouts sont filetés et se vissent dans des raccords taraudés (3).

5 14. Edicule selon la revendication 12, caractérisé en ce que les organes de fixation sont constitués par des goupilles ou clavettes (37₁-39-43).

10 15. Edicule selon l'une quelconque des revendications 1 à 14, caractérisé en ce que les parois verticales sont partiellement formées par les abattants (5), ceux-ci étant susceptibles de prendre deux positions, l'une rabattue vers le bas, l'autre relevée, où ils sont immobilisés par des grilles (11) comprenant des organes de condamnation (20-22).

15 16. Edicule selon la revendication 15, caractérisé en ce que les grilles (11) sont amovibles et comportent sur leur arête supérieure un axe longitudinal (14) dont les deux extrémités (14₁) débordent des côtés latéraux de la grille pour venir reposer dans des paliers en U (15) soudés sur les montants (1) des éléments modulaires, l'arête inférieure longitudinale (16) comportant une feuillure (17) contre laquelle vient s'immobiliser le battant (5) en position relevée.

20 17. Edicule selon la revendication 15, caractérisé en ce que les organes de condamnation des abattants sont constitués de têtes (20) solidaires de l'abattant (5) et traversant la feuillure des grilles (11), verrouillés par des goupilles ou clavettes (22).

25 18. Edicule selon l'une quelconque des revendications de 1 à 17, caractérisé en ce que les meubles intérieurs (25) ont une forme épousant la forme générale de la cellule, le nombre de meubles étant égal au nombre de faces formées par les éléments modulaires et les entretoises, le dos (24) de chaque meuble (25) formant la partie basse des cloisons de l'édifice.

30 19. Edicule selon la revendication 18, caractérisé en ce que les meubles sont de forme trapézoïdale et se condamnent d'eux-mêmes par simple juxtaposition.

35 20. Edicule selon la revendication 18, caractérisé en ce qu'un plancher (26), découpé à la forme générale de l'espace intérieur laissé par les meubles, verrouille lesdits meubles en position juxtaposée.

21. Edicule selon l'une quelconque des revendications 1 à 20, caractérisé en ce que les éléments de toiture (35) sont formés de plaques en bois, en verre, en plastique, en tôle ou en grillage métallique.

5 22. Edicule selon l'une quelconque des revendications 1 à 20, caractérisé en ce qu'au moins l'une des faces verticales de l'édifice est totalement obturée par une cloison en bois, en verre, en plastique, fixée sur les pattes soudées des montants des éléments modulaires.

10 23. Edicule selon l'une quelconque des revendications de 1 à 22, caractérisé en ce qu'au moins l'une des faces verticales de l'édifice est totalement ouverte pour accéder à l'intérieur de la cellule.

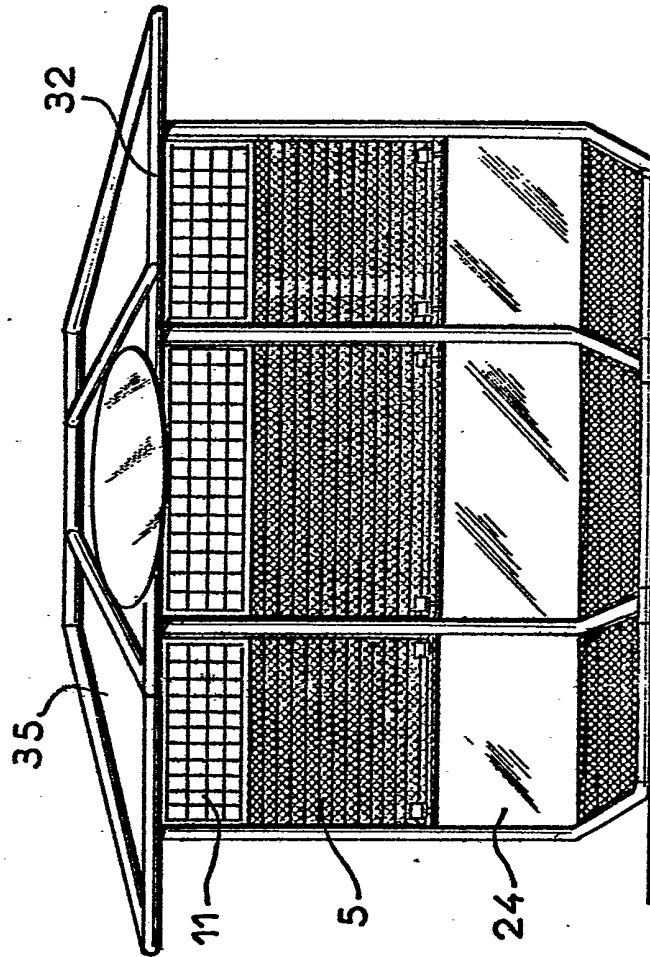


FIG. 1

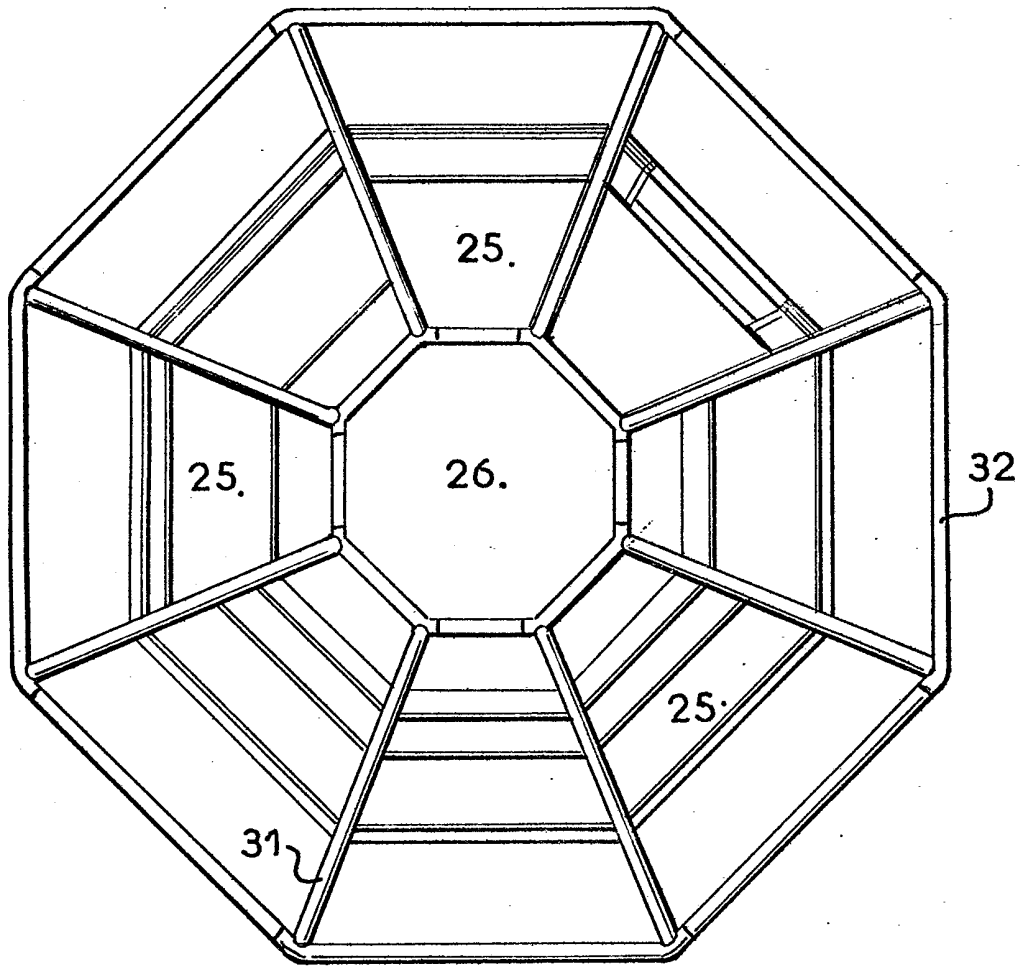


FIG.2

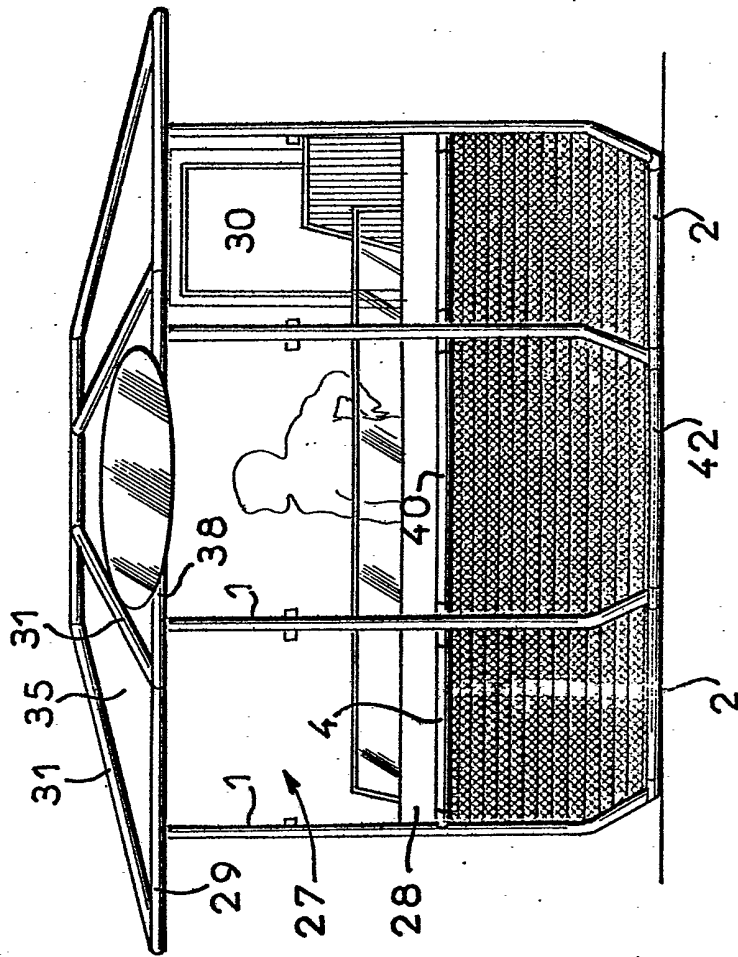


FIG. 3

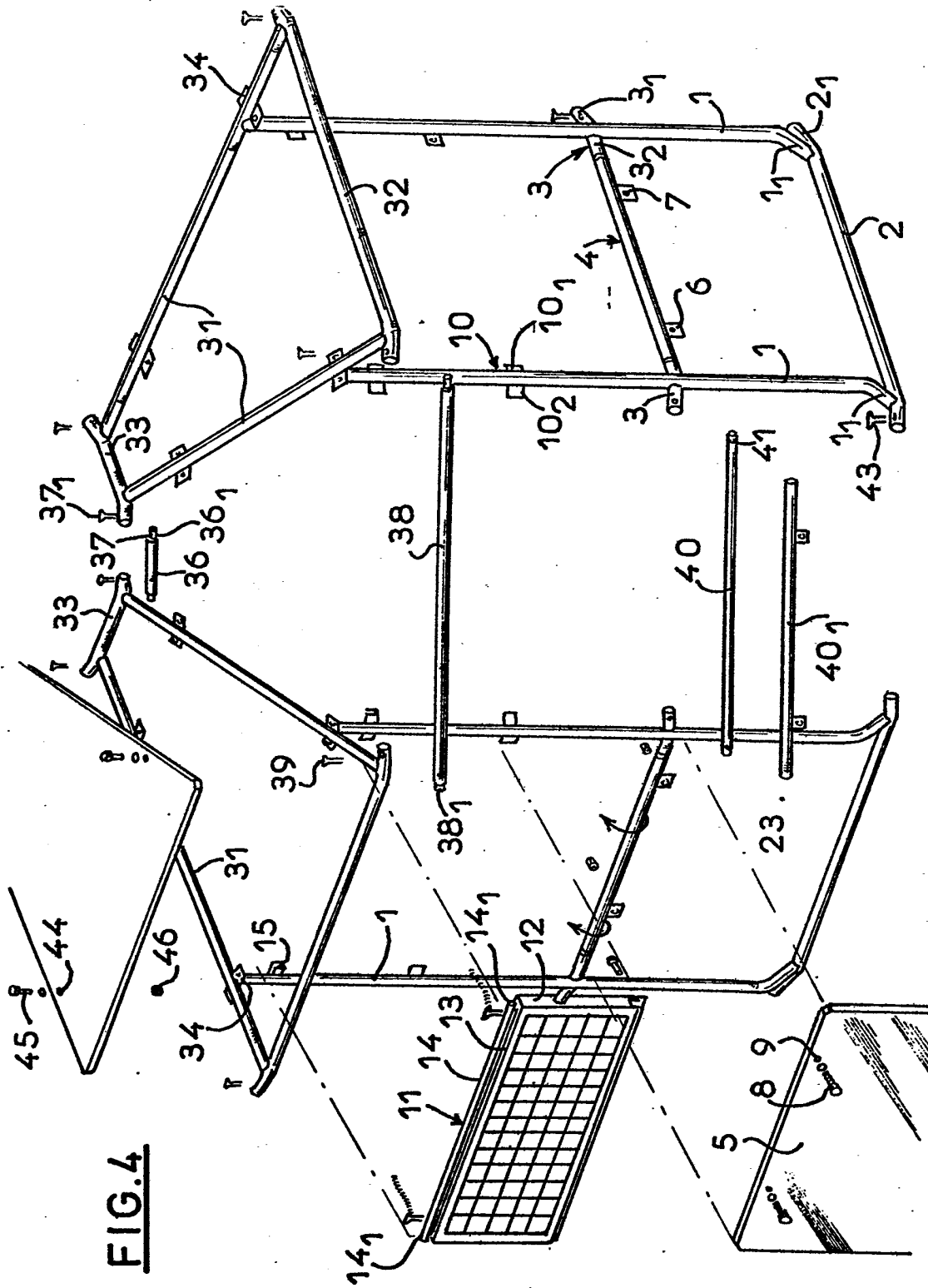


FIG.4

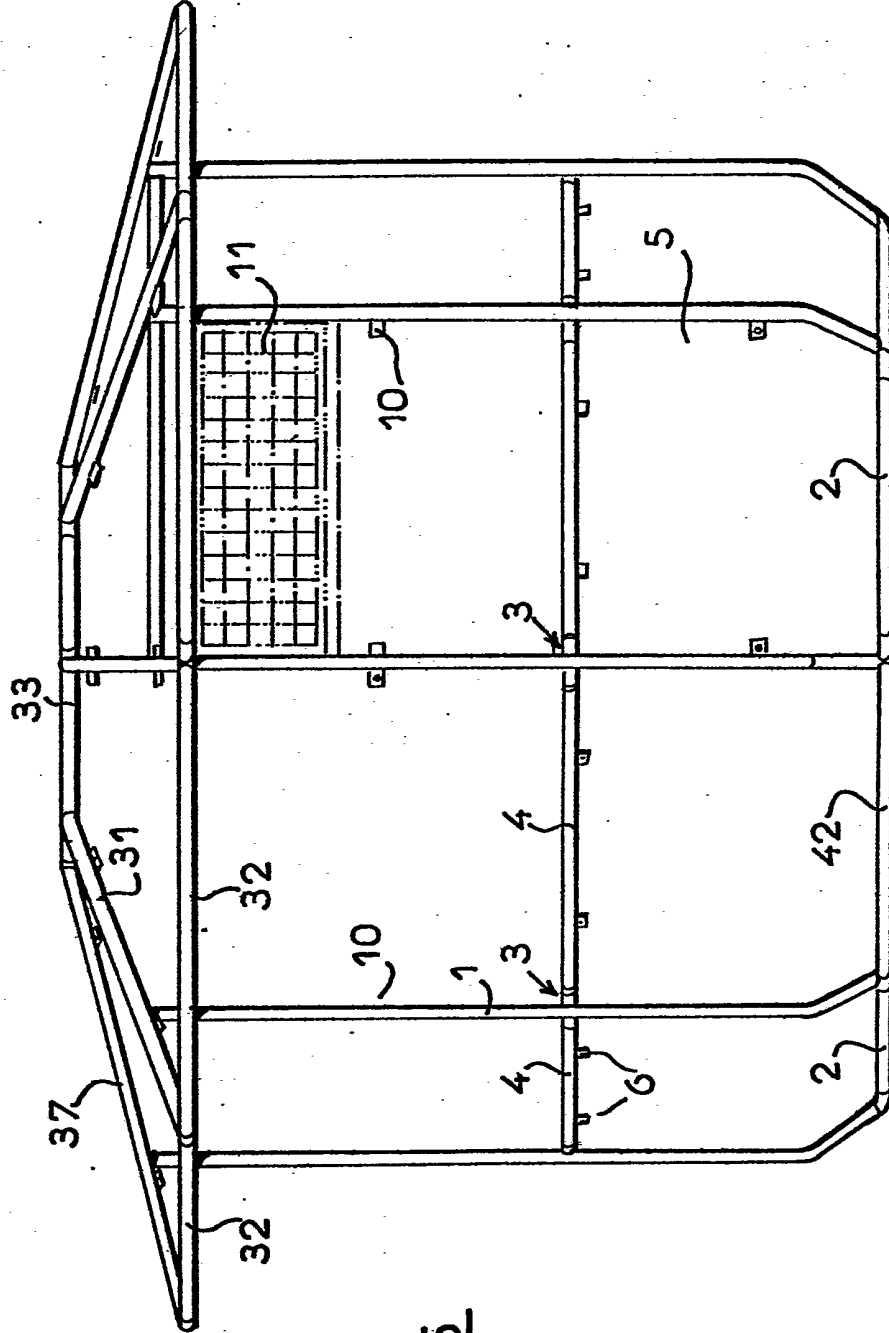


FIG.5

FIG.6

